

Date d'application : 10/02/2023
Version D

L'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE), en sa qualité de Maître d'Ouvrage Délégué, est spécialisée dans la surveillance du réseau routier, la programmation des opérations d'entretien, la passation des marchés, l'exploitation des banques de données des routes et des ouvrages, la supervision des travaux et des études routières et d'ouvrages.

Certifiée **ISO 9001 version 2015** depuis 2019, l'AGEROUTE, dans sa mission de gestion du réseau routier ivoirien, vise à être le centre d'excellence, et le leader africain en matière de maîtrise d'ouvrage déléguée. Aussi l'AGEROUTE se positionne-t-elle comme le partenaire de référence dans la mise en œuvre de ses missions.

Ainsi, dans la dynamique de satisfaction de ses partenaires (usagers, collaborateurs, bailleurs, prestataires externes, ...), l'AGEROUTE est l'une des premières agences dans le domaine de la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée à avoir mis en place un système intégré QHSE, conforme aux exigences des normes **ISO 9001 version 2015, ISO 14001 version 2015 et ISO 45001 version 2018** et à obtenir la triple certification **ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001**.

Cette triple certification, eu égard à la nature des activités de l'Agence caractérisée par la production de déchets administratifs et par l'existence de risques en matière de santé et de sécurité vise principalement à :

- Protéger l'environnement en limitant au mieux les impacts environnementaux négatifs, liés à ses activités ;
- Préserver la santé et la sécurité du travailleur et des sous-traitants intervenants sur les sites de l'agence.

Plus spécifiquement ce système de management repose sur une stratégie qui se décline à travers les axes ci-dessous :

- **Veiller à une bonne gouvernance ;**
- **Veiller à la satisfaction des clients et des parties intéressées ;**
- **Garantir une performance technique rassurante ;**
- **Améliorer la situation financière de l'entreprise ;**
- **Procurer des conditions de travail sûres et saines pour la prévention des traumatismes et pathologies ;**
- **Mettre en place un dispositif pour éliminer les dangers et réduire les risques S&ST ;**
- **Disposer d'un panel efficace de consultation et participation des travailleurs et des représentants des travailleurs ;**
- **Assurer une veille légale, réglementaire et autres exigences applicables ;**
- **Veiller à l'amélioration continue du système intégré ;**
- **Assurer une protection de l'environnement, y compris la prévention de la pollution et d'autres engagements spécifiques ;**
- **Veiller à la satisfaction des obligations de conformité environnementale.**

Ces axes stratégiques, il faut le rappeler, font l'objet de revue périodique si nécessaire, au cours des revues de processus et de direction.

La Direction Générale, face à ce challenge, invite en conséquence, chaque acteur clé du système, à s'approprier cette politique, dans le respect des politiques de **confidentialité, d'éthique et d'intégrité en vigueur au sein de l'AGEROUTE.**

Dans cette démarche, la Direction Générale, entend placer les ressources humaines au centre de sa stratégie de déploiement et confie à cette fin, aux membres de l'encadrement, la responsabilité d'appliquer et d'animer le système dans leurs secteurs respectifs.

Aux partenaires, prestataires, usagers, et toutes entités en relation avec l'AGEROUTE, la Direction Générale souhaite une plus grande implication de leur part dans la prise en compte de sa politique et démarche QHSE de sorte à contribuer efficacement à son amélioration constante.

Pour sa part, la Direction Générale s'engage à mettre à disposition toutes les ressources nécessaires au bon fonctionnement du système de management intégré QHSE et d'améliorer son efficacité.

Enfin, personnellement, le Directeur Général entend s'impliquer à toutes les étapes du processus et s'engage à n'économiser aucun effort nécessaire à son amélioration.

Fait à Abidjan le, 10/02/2023

Fabrice COULIBALY

Fabrice COULIBALY

